

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
C C A S DU MARDI 22 AVRIL 2025 A 17 HEURES 45**

**Présents : Mesdames ETRE / BOUCHERON / DELANNOY
Messieurs RUIS / COMBARNOUS**

**Procuration de M CHAPLIN A M COMBARNOUS
Procuration de M BROUZET A MME BOUCHERON
Procuration de MME TEISSEIRE A M RUIS**

Absent Excusé : Mme VALLOGNES

Secrétaire de Séance : M ALAIN COMBARNOUS

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut librement délibérer sur les points de l'ordre du jour. La séance débute à 17 h 45 mn

*Le procès-verbal de la séance du 03 AVRIL 2025
est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

1/ AIDE EXCEPTIONNELLE - FAMILLE EN DIFFICULTE

Le Président fait part à l'assemblée que le CCAS a été saisi d'une demande émanant d'une mère de famille la Commune face à des difficultés financières à la suite d'un sérieux souci de santé. Placée en maladie et par ailleurs, actuellement en reconversion professionnelle, elle poursuit parallèlement ses études en qualité d'apprenti avec de faibles revenus.

Face à ses dépenses régulières et sur la demande de la CAF, elle s'est rapprochée du CCAS afin de savoir comment lui apporter une aide à titre exceptionnel.

Ses charges mensuelles étant réalisées par prélèvements automatiques, et devant la complexité de les interrompre momentanément, le vice-Président propose à l'assemblée de lui accorder un bon d'achat alimentation/produit entretien et hygiène d'un montant de 300,00 € auprès d'une grande enseigne.

Oui l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré - A l'unanimité

Accord sur la remise d'un bon d'achat de 30,00 €,

2/ BONS D'ACHAT FOURNITURES SCOLAIRES - MONTANT ET ENSEIGNES

Depuis 2004, le CCAS poursuit l'opération de bons d'achat remis aux collégiens afin d'aider les familles dans leurs dépenses liées à l'achat des fournitures scolaires.

Les élèves concernées devront accéder à leur entrée en sixième, être domiciliés sur le territoire de la commune.

M RUIS propose aux membres du Conseil d'Administration de